Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200096469-20251215-20251512_07-DE

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude-Albert LE BRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2025
Présents : Claude-Albert LE BRIS, Valérie BERA, Stéphane PLUNIAN, Catherine LE SOURNE, Hervé LE TEXIER, Magalie GAUTIER, Joël JUIN, Michel ALLANIC, Aymeric BRASSEUR, Yasmina BOMIN, Édith DAVENET, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yannick GUILLAUME, Hervé GUILLEMOT, Marina KOPILOVA, Guy LE CORNEC, Antoine LE QUERE, Valérie SABLÉ
Stéphane LE FUR arrivé à 19h11
Absent ayant donné pouvoir : Stéphane CLÉRICI à Valérie SABLÉ
A été élu secrétaire : Michel ALLANIC

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de sa commission en matière d'aides aux deux écoles de la Commune pour l'année 2025.

Transports pour activités sportives et culturelles / par trajet

- Ecole Publique : 20 trajets à 100 € soit 2 000,00 €
- Ecole St-Joseph : 20 trajets à 100 € soit 2 000,00 €
- 10 A/R étant pris en charge par Pontivy Communauté en ce qui concerne les déplacements vers la piscine

La subvention est versée à l'OCCE pour l'Ecole Publique et à l'OGEC pour l'Ecole St-Joseph sur présentation de justificatifs (factures). La somme de 100 €/trajet sert de base pour déterminer le crédit octroyé.

Fournitures scolaires et Manuels / par élève

- Fournitures scolaires : 55 € par élève
- Manuels scolaires : 25 € par élève

Pour l'Ecole Publique, les factures sont réglées aux fournisseurs par la Mairie en fonction du nombre d'élèves présents au 1er janvier de l'année civile. Pour l'Ecole St-Joseph, l'OGEC percevra l'aide sous forme de subvention suivant le nombre d'élèves présents au 1er janvier de l'année civile et au vu de justificatifs (factures).

Matériel collectif pédagogique et éducatif / par classe

- 130 € par classe (pour matériel collectif : jeux d'éveil, matériel d'apprentissage, de motricité, puzzles, livres, fichiers...)

Pour l'Ecole Publique, soit les factures à hauteur de 390 € (3 classes) seront réglées au fournisseur par la Mairie, soit la Mairie versera la subvention de 390 € à l'OCCE. Concernant l'Ecole St-Joseph, une subvention de 390 € (3 classes) sera versée à l'OGEC sur présentation de justificatifs.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200096469-20251215-20251512_07-DE

Classes de découverte

- Ecole Publique et Ecole Privée :
  - Sortie 2 ou 3 jours tous les ans : 70 € par élève
  - Sortie 1 semaine tous les 2 ans : 130 € par élève

Sur présentation de justificatifs (factures, attestation du nombre de participants), la subvention sera versée à l'OCCE pour l'Ecole Publique et à l'OGEC ou APEL pour l'Ecole St-Joseph.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 21
Votes : pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C-A LE BRIS

MAIRIE DE ST-GÉRAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)